



STRATÉGIE URBANISME DURABLE DE L'ADEME

Inspirer, accompagner et animer les acteurs de l'urbanisme
dans la transition écologique et énergétique
pour des territoires désirables, partagés, équilibrés



2018 -
2022

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Rédaction : Daniela SANNA

Contribution et relecture : Christelle BORTOLINI, Laurent CHATEAU, Amandine CRAMBES, Sophie DEBERGUE, Muriel DESGEORGES, Jean-Marc GOHIER, Anne GRENIER, Isabelle FEIX, Joëlle KERGREISS, Sarah MARQUET, Solène MARRY, Yves MOCH, Natacha MONNET, Marie-Christine PREMARTIN, Philippe ROBERT, Emmanuel THIBIER, Magali VILLATTE

Coordination édition : Véronique DALMASSO

Création graphique : agence cent vingt neuf

Remerciements : Mohamedou BA, Corinne CARRETERO, Benoît EVRARD, Céline LARUELLE, Didier MARGOT, Christian MATHERY, Alain MAUGARD, Eliane METREAU, Rodolphe MORLOT, Céline PHILIPS, Emmanuel RIVIERE, Emmanuel TEYS

Brochure réf. 010285

ISBN web : 979 1 02970 913 5

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, décembre 2017

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



TABLE DES MATIÈRES

I. L'ADEME, ACTEUR CLÉ POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'URBANISME DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	3
• S'engager pour des territoires et des villes plus durables	3
• Positionner l'intervention de l'ADEME sur l'urbanisme : le COP donne le cap	3
II. CONTEXTE ET ENJEUX DE L'URBANISATION ET DE L'URBANISME	4
• Appréhender l'urbanisation	4
• Quelques chiffres clés	6
• Faire de l'urbanisme une clé pour des territoires durables	6
• Apporter des réponses : les pouvoirs publics placent l'urbanisme au service de la TEE à l'international et en France	8
• Quelques jalons clés	9
• Apporter de l'expertise, animer et fédérer un écosystème en mouvement	10
III. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS D'ACTION DE L'ADEME 2018-2022 POUR L'URBANISME DURABLE	11
Agir selon des principes fondateurs	11
1. INSPIRER	12
Actions phare – Inspirer	12
2. ACCOMPAGNER	12
Actions phare - Accompagner	12
3. ANIMER	13
Actions phare – Animer	14
0. SUIVRE ET EVALUER	14
Actions phare – Suivre et évaluer	14
GLOSSAIRE	15



I. L'ADEME, ACTEUR CLÉ POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'URBANISME DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

S'ENGAGER POUR DES TERRITOIRES ET DES VILLES PLUS DURABLES

En 2012 l'ADEME s'est dotée d'une Stratégie urbanisme qui a défini ses orientations sur les sujets de la planification urbaine et l'aménagement opérationnel pour la période 2012-2015. Les modes d'action privilégiés sur le terrain ont été la mise à disposition des décideurs publics et privés d'outils d'aide à la décision, tels que l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (dispositif AEU2), et l'animation et la montée en compétences des acteurs de l'urbanisme. Le bilan évaluatif de cette stratégie mené en 2016 a permis de faire le bilan des actions et des moyens consacrés sur la période 2012-2015¹ et de dégager les principaux points d'inflexion pour cette nouvelle période :

- ▶ Une stratégie autoporteuse dont les orientations explicitent clairement le périmètre d'intervention, le positionnement et la valeur ajoutée différentielle de l'ADEME.
- ▶ Une stratégie résolument portée vers la généralisation, où l'ADEME agit comme facilitateur dans la capitalisation, la valorisation et la montée en compétences.
- ▶ Une stratégie largement co-construite et partagée au sein de l'ADEME et avec ses partenaires, pour contribuer aux orientations stratégiques de l'agence.

Dans ce cadre, le travail de l'ADEME a vocation à animer et fédérer la réflexion sur le développement durable des territoires et des villes, à travers le rôle intégrateur propre à l'urbanisme sur des thèmes clés tels que la planification et l'aménagement urbains, la forme urbaine, les mixités sociale et fonctionnelle, la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables, la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et l'adaptation au changement climatique, le confort et la santé, via notamment la lutte contre le bruit, la pollution de l'air et la gestion durable des sols et l'économie circulaire.

L'ADEME a signé avec l'Etat en 2016 un nouveau Contrat d'Objectif et de Performance (COP) couvrant la période 2016-2019. Il définit les orientations visant à répondre aux attentes de l'Etat pour amplifier la Transition Ecologique et Energétique (TEE) en accord avec les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) : accélérer son déploiement, innover et préparer l'avenir et contribuer à l'expertise collective. Des objectifs dans

le champ de l'urbanisme ont été fixés, en précisant ainsi le périmètre d'action de la nouvelle Stratégie urbanisme durable de l'ADEME et ses priorités d'actions dans ce champ.

POSITIONNER L'INTERVENTION DE L'ADEME SUR L'URBANISME : LE COP DONNE LE CAP

L'action de l'ADEME sur l'urbanisme vise à accompagner les acteurs travaillant sur la planification urbaine et l'aménagement opérationnel, en les outillant pour une meilleure prise en compte des dimensions et enjeux de la TEE par et pour l'urbanisme. L'ADEME :

1. fait monter en compétences des acteurs relais et des partenaires (agences d'urbanisme, CAUE, aménageurs, collectivités, services déconcentrés de l'Etat...) sur les outils disponibles, notamment l'AEU2 développée et portée par l'ADEME ;
2. soutient des programmes de recherche urbaine visant entre autres thématiques de recherche à évaluer les performances environnementales et énergétiques des formes urbaines, notamment grâce à la modélisation, aux nouveaux services offerts par le numérique ;
3. promeut des initiatives visant à faire émerger des opérations expérimentales ou des sites pilotes ;
4. apporte aux opérateurs publics (ANRU, CDC, Grand Paris...) et aux Ministères son expertise pour mieux intégrer les enjeux énergétiques et environnementaux dans les opérations d'aménagement, notamment issues du plan ville durable (EcoQuartiers), du NPNRU ou du PIA (Ecocité, ville durable et solidaire) ;
- 5 favorise l'approche intégrée dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi...), et travaille à leur articulation avec les documents de planification climat-air-énergie (PCAET, SRADET, PPBE...).

La Stratégie urbanisme durable 2018-2022 traduit de manière opérationnelle ces objectifs. Elle contribue également à la mise en œuvre d'autres priorités du COP, comme celle qui vise à démontrer l'intérêt collectif de reconvertir les friches dans une perspective d'aménagement et de recyclage du foncier.

1. Environ 12,5 ETP/an en moyenne et 14 M€ au total ont été alloués à la Stratégie urbanisme par l'ADEME sur la période 2012-2015.

II. CONTEXTE ET ENJEUX DE L'URBANISATION ET DE L'URBANISME

APPRÉHENDER L'URBANISATION

L'urbanisation est autant une véritable opportunité pour mieux vivre ensemble, qu'une source de tensions par les concentrations qu'elle engendre. Ces concentrations de population, de biens et de fonctions suscitent des enjeux déterminants en termes de gestion et de protection des ressources, énergie et sol notamment, d'adaptation au changement climatique et de résilience, d'économie circulaire, de gouvernance, de pratiques et d'usages de l'espace, de vulnérabilité sanitaire, particulièrement en matière de nuisances sonores, de qualité de l'air et de qualité des sols.

Certains de ces enjeux prennent des dimensions particulièrement prégnantes en fonction des échelles concernées et sont liés à des questionnements fondamentaux en matière d'habitat, de mobilité, de gestion durable des sols, de développement économique, d'attractivité et d'égalité des territoires.

Les zones urbaines, cœurs des diverses activités économiques et où vit aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale, sont les principales consommatrices de ressources et à l'origine d'importantes pressions sur

leur environnement. Les modes de vie urbains concernent une part importante de la population sur des territoires différemment urbanisés : zones denses des métropoles, zones rurales en périphérie, villes moyennes, centres-bourgs...

Les villes, qui concentrent les plus grandes émissions de gaz à effet de serre et de polluants impactant la santé, portent une grande responsabilité à l'échelle globale des territoires pour contribuer à en réduire les volumes. L'extension rapide des villes et des agglomérations au cours de ces dernières décennies, alimentée structurellement par une importante progression démographique et par une appétence pour le modèle de la maison individuelle, s'est souvent traduite par une pression foncière dans les centres et par une forme de desserrement des espaces urbains, ayant pour résultat la formation de couronnes périurbaines successives autour des agglomérations françaises et une difficulté des zones rurales à accéder rapidement à des services. Cet étalement urbain a entraîné une augmentation progressive des surfaces artificialisées et un appauvrissement des sols et est à l'origine de diverses pressions sur l'environnement, au premier rang desquelles la réduction des terres agricoles, la détérioration des espaces de biodiversité, ou encore l'augmentation de la vulnérabilité des territoires aux aléas naturels.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



80%² : population française vivant en milieu urbain en 2015.



70 à 80% : émissions mondiales de GES et consommations d'énergie en milieu urbain, dues essentiellement aux secteurs du bâtiment et des transports.



45%³ : consommations énergétiques du secteur du bâtiment (logement et tertiaire) en France en 2015.



20%⁴ : émissions de CO2 du secteur du bâtiment (logement et tertiaire) en France en 2015.



33% : consommations énergétiques du secteur des transports en France en 2015.



29% : émissions de CO2 du secteur des transports en France en 2015.



14,9%⁵ : part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en France en 2015.



10%⁶ : taux d'artificialisation des sols en France métropolitaine en 2016.



42%⁷ : taux des espaces artificialisés utilisés pour l'habitat.



150 000 ha : gisement de foncier qui pourrait être mobilisé, constitué des activités industrielles et de services à l'échelle des aires urbaines en France.

2. Banque Mondiale, 2016.

3. Chiffres clé ADEME 2015.

4. Chiffres clé ADEME 2015.

5. Données comptabilisées selon le mode de calcul « Définitions et méthodes » défini par la directive 2009/28/CE - Source SDES (ex SOeS) - Chiffres clés des énergies renouvelables - Édition 2016.

6. Artificialisation, de la mesure à l'action, Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, janvier 2017

7. Artificialisation, de la mesure à l'action, Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, janvier 2017



FAIRE DE L'URBANISME UNE CLÉ POUR DES TERRITOIRES DURABLES

Discipline intégratrice par nature, l'urbanisme⁸, qui se trouve au confluent de l'action des différents acteurs en matière d'habitat, énergie, mobilité, sols, déchets..., est en capacité d'agir de manière déterminante et durable sur les consommations d'énergie, les émissions de GES, l'utilisation des ressources et bon nombre d'impacts sur l'environnement et la santé dans les territoires, notamment via les dispositions définies localement dans les documents d'urbanisme et de planification et les objectifs définis contractuellement sur l'aménagement urbain.

En France, le rôle prépondérant accordé à la planification intercommunale permet de penser et agir sur la ville durable à une échelle territoriale plus large comme celle de l'agglomération ou du bassin de vie et en cohérence avec les spécificités des territoires.

La ville de 2050 étant déjà construite en grande partie, il faut aujourd'hui agir sur l'existant, repenser les stratégies territoriales de planification, produire de la valeur locale et renouveler l'approche de l'aménagement pour le rendre plus durable.

La solidarité entre territoires de taille et d'urbanisation différentes, la mutualisation de leurs ressources dans une logique d'économie circulaire et le développement de leur résilience sont des clés pour garantir leur équilibre, leur attractivité, leur qualité d'usage et de vie et répondre aux enjeux de la TEE.

Les systèmes urbains jouent un rôle clé pour trouver des solutions. Ils peuvent aider à compenser les externalités négatives de développement et à repenser la circulation des flux de matière et d'énergie qui leur sont nécessaires. Pour cela, l'économie circulaire est source de nouveaux modèles de production et de consommation tels que l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative ou encore l'économie sociale et solidaire. Ces nouvelles économies amènent à repenser l'offre des services urbains afin qu'elle soit adaptée aux nouveaux usages et à nos modes de vies. L'urbanisme peut également contribuer à la mise en place de systèmes alimentaires durables s'appuyant notamment sur l'agriculture urbaine, périurbaine et les approches territoriales de l'alimentation.

En même temps, les villes et les territoires sont progressivement saisis par le numérique. Les services urbains évoluent en même temps que se développent les pratiques et les outils numériques. Une des conséquences est le basculement du modèle des grands réseaux urbains vers une logique des plateformes et hybridation de nouveaux services urbains avec un rôle central des données et le positionnement de nouveaux acteurs, où l'organisation centralisée bascule vers l'activation de multiples initiatives et des circuits courts.

La TEE des territoires et des villes progressera plus vite si elle s'appuie sur cette puissance transformatrice du numérique. Il faut la croiser avec la dimension sociale du développement durable, en s'appuyant sur les opportunités et les outils numériques pour favoriser la participation des citoyens, la co-construction et la co-gestion des services urbains. D'ailleurs, s'il y a plusieurs définitions possibles de « smart cities », il y a aussi accord pour dire qu'il s'agit d'un terme commun qui nous permet de parler de l'innovation urbaine, sociale, de la participation citoyenne, des communs, différents leviers des dynamiques urbaines et de nos sociétés⁹. Accord pour dire que l'intelligence doit être intégrée dans le processus de développement durable et mobilisée de manière collective.

L'ADEME entend contribuer à cette vision où les territoires et les villes durables ne sont pas appréhendés comme un modèle, mais comme la finalité d'un processus de développement et de transformation d'un territoire urbanisé allant vers plus de sobriété.

Vision qui veut donner un sens à la transition numérique, en la confrontant aux défis écologiques en s'appuyant sur un urbanisme durable, inclusif, capable, via ses dispositifs de planification et d'aménagement, de répondre à des besoins d'accès au logement, à de nouveaux services de mobilité, à des opportunités de sociabilité, à des ambiances urbaines de qualité, à des espaces naturels préservés et qui peut renforcer le pouvoir d'agir de tous les citoyens pour leur propre territoire et leur épanouissement.

8. L'urbanisme désigne l'ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement. *Études, opération, problèmes, projet, techniques d'urbanisme; urbanisme banal, intelligent, moderne; urbanisme national, régional. Les clefs de l'urbanisme sont dans les quatre fonctions: habiter, travailler, se récréer (dans les heures libres), circuler (Le Corbusier, Charte Ath., 1957, p. 100).*

9. De la Smart City aux territoires d'intelligence(s), Rapport au Premier Ministre sur l'avenir des Smart Cities, avril 2017, Luc BELOT, député Maine-et-Loire.

APPORTER DES RÉPONSES : LES POUVOIRS PUBLICS PLACENT L'URBANISME AU SERVICE DE LA TEE À L'INTERNATIONAL ET EN FRANCE

Sur la scène internationale, le nouvel agenda urbain adopté en octobre 2016 lors d'Habitat III repose sur les trois principes que sont l'inclusion sociale et l'éradication de la pauvreté, la prospérité et les opportunités urbaines et le développement urbain respectueux de l'environnement et résilient. Ces piliers sont complétés par une dimension transversale, le soutien de politiques urbaines multisectorielles.

Dans ce cadre, la mise en œuvre à l'horizon 2030 des 17 Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015 par les Nations Unies est très structurante. L'ODD 11 « villes et communautés durables » est entièrement dédié aux problématiques urbaines et met l'accent notamment sur la durabilité et la résilience ; certaines cibles des autres objectifs concernent également le développement territorial.

L'agenda urbain européen, dont le cadre opérationnel a été défini en mai 2016 suite à l'adoption du Pacte d'Amsterdam, vise à associer les villes à l'élaboration des politiques européennes dont elles sont les principales bénéficiaires. Dans ce cadre, plusieurs priorités thématiques ont été fixées parmi lesquelles se trouvent la mobilité urbaine, la qualité de l'air, le logement, la transition énergétique, la transition numérique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable des sols et la nature en ville et l'économie circulaire. Mais cet agenda urbain repose surtout sur le principe de l'approche intégrée du développement urbain durable, qui croise celui de l'agenda urbain d'Habitat III et qui constitue un enjeu majeur de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union Européenne.

Il y a un véritable enjeu de coordination, traduction opérationnelle et évaluation de ces différents engagements internationaux.

Les stratégies urbaines intégrées sont caractérisées par la capacité des porteurs de projets à mobiliser plusieurs acteurs territoriaux, privés comme publics, sur des champs d'intervention variés pour développer leur complémentarité et créer une réelle valeur ajoutée aux actions conduites dans les différents domaines et secteurs d'activités (aménagement, transports, logement, entreprises, industrie, emploi...), en mobilisant l'ensemble des ressources territoriales (naturelles, culturelles, patrimoniales...).¹⁰

Les défis énergétiques et climatiques, inscrits dans l'accord de Paris de 2015, interpellent l'ensemble des collectivités et les politiques locales dont elles ont la responsabilité. Les évolutions réglementaires et des politiques publiques de ces dernières années confortent cette conception systémique de la planification et de l'aménagement des territoires et placent clairement l'urbanisme au cœur de ce processus, en mettant en perspective toutes les composantes urbaines et en créant un terrain favorable à la TEE.

Si les visions doivent se construire à l'horizon 2050, les échéances réglementaires (PCAET obligatoire, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, SRADDET...) sont à réaliser dans les deux prochaines années ; il y a donc urgence à agir.

10. Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.



QUELQUES JALONS CLÉS

Le processus connaît une accélération particulière sur le volet planification depuis les années 2000, lorsque la France s'est engagée dans une vaste démarche de

renouveau de la planification stratégique et urbaine à toutes les échelles, du territoire national aux intercommunalités et communes.



APPORTER DE L'EXPERTISE, ANIMER ET FÉDÉRER UN ÉCOSYSTÈME EN MOUVEMENT

L'ADEME contribue à ces évolutions en lien avec l'écosystème des acteurs de l'urbanisme et plus largement ceux œuvrant pour des territoires et villes durables.

Ce travail se traduit ainsi par l'apport de son expertise à ses tutelles, notamment depuis la création du dispositif EcoQuartiers, porté par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) ou par le soutien aux programmes de RDI pour améliorer les connaissances dans le champ des territoires et villes durables pour faciliter la mise en œuvre de la TEE : planification facteur 4, gestion durable des sols, rafraîchissement urbain.... Ces actions sont menées en cohérence avec celles issues des programmes du Programme d'Investissement d'Avenir dont l'ADEME est opérateur et qui contribuent à l'avancée technologique des briques de la ville durable : mobilité, smart-grid,...

Par ailleurs, l'ADEME joue un rôle de fédérateur des partenaires porteurs de politiques publiques et relais d'ingénierie en matière de planification territoriale et urbaine, énergie, climat, air. Cela se traduit par exemple par le Club « Synergies pour la transition énergétique par la planification », Club STEP, qui réunit à ce jour l'ADEME, AMORCE, ATMO France, le CEREMA, Energy Cities, FLAME, la FNAU, la FNCAUE, le RARE et le SDES (MTES).

L'ADEME participe à la montée en compétences sur les enjeux de la TEE de l'ensemble des acteurs et opérateurs des territoires et des villes durables, tels que les architectes et paysagistes, les urbanistes et les aménageurs et ses relais et partenaires, tels que les agences d'urbanisme, les CAUE, les collectivités et les services déconcentrés de l'Etat.

Face à l'essor du numérique et à l'entrée de nouveaux acteurs autour des services urbains, afin de décloisonner les communautés des acteurs de l'écologie et du numérique, l'ADEME renforce ses collaborations avec les acteurs du numérique, participe à l'ouverture et à la valorisation de ses données et celles de ses partenaires et favorise ainsi la fertilisation croisée du numérique, des enjeux de la TEE et des dynamiques urbaines. Elle tisse ainsi des liens avec des acteurs travaillant sur l'innovation urbaine et sur des sujets émergents comme le crowdsourcing urbain, les nouveaux modèles économiques urbains et avec des think tanks comme la FING.

Afin d'élargir les réflexions sur la performance et l'évaluation énergétique et environnementale à une échelle plus large que celle du bâtiment, l'ADEME travaille avec des acteurs comme l'Alliance HQE- GBC et l'association Effinergie.

L'ADEME a confirmé son rôle dans la ville durable en étant le premier partenaire déclaré de l'Institut pour la Ville Durable et en appuyant la mission pour sa préfiguration depuis 2014. Dans ce cadre, l'ADEME encourage le portage fort de l'innovation urbaine dans la ville au sein de l'IVD.

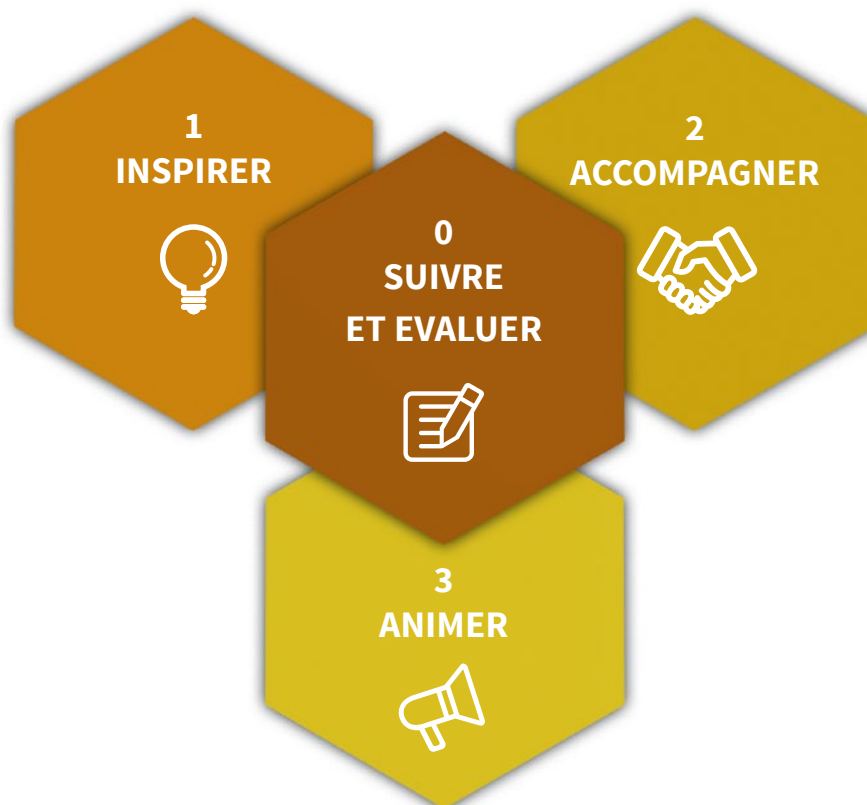
Dans le souci de contribuer à diffuser le savoir-faire français sur les territoires et villes durables à l'international, l'ADEME travaille en partenariat avec des réseaux tels que Vivapolis.



III. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS D'ACTION DE L'ADEME 2018-2022 POUR L'URBANISME DURABLE

Porteuse d'une vision où l'urbanisme est une démarche intégratrice des enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux et des parties prenantes agissant dans ce champ, la finalité de la Stratégie urbanisme durable de l'ADEME sur la période 2018-2022 est de :

« Inspirer, accompagner et animer les acteurs de l'urbanisme dans la transition écologique et énergétique pour des territoires désirables, partagés et équilibrés. »



Il s'agit de contribuer à créer, par les leviers propres à l'urbanisme dans la planification urbaine et l'aménagement opérationnel, les conditions d'émergence et de déploiement de solutions permettant aux territoires, dans leur diversité, de s'engager dans la TEE et de mieux y vivre.

Cette nouvelle stratégie est résolument tournée vers la généralisation, avec une action renforcée de l'ADEME en tant qu'acteur facilitateur et animateur pour la capitalisation, la valorisation et la montée en compétences

des acteurs de l'urbanisme pour la TEE. Elle est portée par le Service Organisations Urbaines, en lien avec les autres services de la Direction Villes et Territoires Durables, les autres directions techniques et les directions régionales qui portent sa territorialisation.

Par ailleurs, ses orientations participent à la mise en œuvre d'autres stratégies de l'ADEME, notamment la Stratégie Collectivités, et des stratégies sectorielles parmi lesquelles : stratégie rénovation des bâtiments, mobilité, adaptation au changement climatique, bio-économie durable et recherche, ainsi que les plans d'actions air, gestion durable de sols et intégration des énergies renouvelables au cadre bâti.

AGIR SELON DES PRINCIPES FONDATEURS

Pour mettre en œuvre cette ambition, **trois axes stratégiques** déclinent le COP et traduisent les trois principes d'action de cette stratégie :

- **Inspirer**
- **Accompagner**
- **Animer**

Un quatrième axe vise à renforcer l'organisation interne, le suivi et l'évaluation de cette stratégie :

- **Suivre et évaluer**

Ces quatre axes se déclinent en objectifs opérationnels, ces derniers se traduisant en un plan d'actions pluriannuel.



1. INSPIRER

Nourrir des visions qui intègrent la TEE dans l'urbanisme via l'amélioration des connaissances, la prospective, la recherche et l'innovation

1.1 Conforter les connaissances et l'expertise de l'ADEME pour être précurseur, en croisant les thématiques environnementales et leurs dimensions spatio-temporelles avec les enjeux urbains, en renforçant l'action sur les champs émergents et en optimisant la participation des politiques locales à l'atteinte des objectifs environnementaux globaux.

1.2 Eclairer l'avenir soit en proposant des scénarios territorialisés souhaitables, soit en évaluant les conséquences spatiales et urbanistiques d'exercices prospectifs sectoriels.

1.3 Croiser les approches sectorielles avec les enjeux urbains pour enrichir la réflexion et la conception urbaine dans l'urbanisme intégrant les différents défis environnementaux, en lien avec les enjeux et les ressources du territoire.

ACTIONS PHARE – INSPIRER

Lancer et contribuer à des appels à projets de R&D sur les dynamiques urbaines et la TEE

Soutien à des projets de recherche dans les champs de la modélisation et de l'évaluation urbaines pour des territoires et des villes durables (planification facteur 4, rafraichissement urbain, gestion durable des sols, ambiances urbaines, formes urbaines, densité et pratiques spatiales, métabolisme urbain...), notamment via l'APR MODEVAL-URBA.

Elaborer une feuille de route systèmes énergétiques et territoires

Soutenir une expertise scientifique collective en appui à la décision publique sur l'artificialisation des sols

Synthèse des connaissances scientifiques sur les déterminants socio-économiques et les impacts socio-économiques et environnementaux de l'artificialisation des sols avec l'INRA-IFSTTAR.

Elargir les connaissances sur les leviers de l'urbanisme favorisant des démarches alimentaires visant à approvisionner durablement les territoires urbains

Travaux de recherche en lien avec l'agriculture urbaine menés par différents services de l'agence (services écosystémiques, pollution des sols, agronomie urbaine).





2. ACCOMPAGNER

Accélérer le déploiement de la TEE et faciliter l'expérimentation dans la planification urbaine et l'aménagement opérationnel

2.1 Identifier leurs besoins et leurs freins en matière de TEE et mettre à disposition des acteurs de l'urbanisme des outils, démarches et expertises pour l'urbanisme durable. Apporter les moyens pour une mise en pratique (outils, certifications, financements, exemples à voir) et les adapter dans le temps.

2.2 Innover, accompagner des actions innovantes d'aménagement urbain ou territorial contribuant à la TEE pour capitaliser et généraliser des retours d'expériences.

ACTIONS PHARE - ACCOMPAGNER

Finaliser et déployer le dispositif AEU2 pour la planification et l'aménagement durables

Finalisation des cahiers et déploiement de l'ensemble du dispositif : guide méthodologique et cahiers techniques et méthodologiques (ambiances urbaines, mobilité, climat et énergie, participation, activités économiques, approche en coût global, construire la ville sur elle-même, écosystèmes, qualité de l'air et enjeux sanitaires, urbanisme durable dans les outre-mer, référentiels d'évaluation opération d'aménagement et planification).

Expérimenter des actions convergentes climat, énergie, air et bruit dans le cadre des PCAET et des PPBE.

Poursuite et capitalisation des travaux de l'AMI PCAET et bruit de l'ADEME.

Expérimenter l'application de l'économie circulaire à la planification et à l'aménagement des territoires

Poursuite et capitalisation des travaux de l'AMI Economie Circulaire et Urbanisme de l'ADEME.

Evaluer les enjeux du gisement foncier des friches urbaines potentiellement polluées

Valorisation de la démarche méthodologique pour faire émerger des actions auprès des acteurs de la planification.

Accompagner les acteurs publics, notamment l'Etat, ses opérateurs et ses services déconcentrés, et privés dans l'évolution et la complémentarité des dispositifs et des démarches ville durable

Apport d'expertise aux travaux du label EcoQuartier porté par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, appui aux démonstrateurs industriels ville durable et EcoCités, appui aux travaux de HQE-Aménagement de l'Alliance HQE-GBC, et recherche de la complémentarité notamment en lien avec l'AEU2.

Prendre en compte les sites et sols pollués dans la planification urbaine

Elaboration d'un guide méthodologique à destination des acteurs de la planification pour les aider à inscrire les friches urbaines polluées dans les approches de planification stratégique (conditions et modalités de mise en œuvre).

Prendre en compte la qualité des sols dans l'urbanisme

Développement et/ou test des outils et des méthodologies pour la prise en compte de la qualité des sols et des services écosystémiques qu'ils rendent au sein des documents d'urbanisme (PLU, PLUi) et des projets d'aménagement, afin de limiter l'artificialisation des sols et de gérer plus durablement les sols urbains.

Prendre en compte l'approche combinée santé-environnement dans l'aménagement urbain

Poursuite des travaux autour du concept d'urbanisme favorable à la santé à l'échelle de l'aménagement avec la Direction Générale de la Santé, le MTES, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) de Rennes, la FNAU et l'A'Urba et valorisation des bonnes pratiques issues de l'AMI santé environnement et aménagement durable en Ile-de-France.

Elargir les connaissances sur l'intégration des énergies renouvelables et l'évaluation environnementale au cadre bâti à une échelle élargie

Poursuite des travaux sur la performance environnementale et énergétique à l'échelle des quartiers avec des acteurs comme Effinergie et l'Alliance HQE-GBC.

Travailler sur le management de la mobilité

Travaux sur les leviers et l'action de la planification de la mobilité sur le management de la mobilité aux différentes échelles territoriales.



3. ANIMER

Contribuer à la montée en compétences des acteurs de l'urbanisme en matière de TEE, par la mise en réseau, la formation et la capitalisation des connaissances, dans un objectif de généralisation, en s'appuyant sur les partenaires relais

3.1 Renforcer les partenariats et créer des synergies entre les acteurs.

3.2 Renforcer l'expertise sur la scène internationale et les réseaux ville durable pour une expertise reconnue et diffusée sur la scène internationale.

3.3 Capitaliser les connaissances en vue de leur diffusion.

3.4 Faire monter en compétences les acteurs de l'urbanisme sur les enjeux de la TEE.

ACTIONS PHARE – ANIMER

Animer les grands accords-cadres de partenariat pour lier les enjeux de la TEE et les dynamiques urbaines

Lier TEE et renouvellement urbain (ANRU), transition numérique (FING), planification urbaine (FNAU) et qualité architecturale et urbaine (FNCAUE).

Fédérer les acteurs de la planification énergie, climat, air pour travailler en synergie en faveur de la TEE

Animation du Club Synergies pour la Transition Énergétique par la Planification (STEP), en partenariat avec AMORCE, ATMO France, CEREMA, Energy Cities, FLAME, FNAU, FNCAUE, RARE et SDES (MTES).



0. SUIVRE ET EVALUER

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de la Stratégie urbanisme durable

0.1 Anticiper sa bonne mise en place, son suivi et son évaluation en coordination avec l'ensemble des services et directions régionales.

0.2 Veiller à sa mise en cohérence et son rôle intégrateur au niveau des approches (sectorielles/systémiques) et des acteurs (siège/DR).

0.3 Organiser dans la durée son dispositif de communication et d'appropriation internes et externes.

Mettre à disposition des acteurs une offre lisible sur la planification et l'approche territoriale intégrée

Mettre à disposition des acteurs des dispositifs de montée en compétences de type MOOC urbanisme durable

Capitaliser les connaissances de projets d'urbanisme durable à l'international

Réalisation d'un benchmark international sur les projets d'urbanisme durable, dans la perspective de mise en œuvre du Nouvel agenda urbain. Il permettra à l'ADEME et aux opérateurs français de mieux appréhender la traduction pratique de cet engagement international au niveau local.

Animer les acteurs relais de l'urbanisme durable

Animation du club des acteurs relais de l'urbanisme durable, de l'AEU2 au coût global en Normandie. Développer les retours d'expériences, déterminer le champ d'application de monétarisation du coût global et de la prise en compte du Coût du Cycle de Vie (CCV) à des opérations d'aménagement retenues.

Favoriser la formation initiale sur l'urbanisme durable

Expérimenter avec les territoires la prise en compte de sujets environnementaux émergents (enjeux de santé et d'économie circulaire) dans les projets d'urbanisme dans le cadre du concours universitaire pluridisciplinaire ERGAPOLIS soutenu par le CPIER Ile-de-France-Normandie.

ACTIONS PHARE – SUIVRE ET ÉVALUER

Animer le réseau interne urbanisme durable et friches (RUD)

Poursuivre l'animation du réseau interne en lien avec les services centraux et le siège.

Suivre l'indicateur urbanisme du COP

Évaluer l'atteinte des objectifs du COP sur l'urbanisme.

Suivre le tableau de bord du plan d'actions de la Stratégie urbanisme

Suivre la mise en œuvre de la Stratégie urbanisme au niveau de l'ensemble des services et des directions régionales de l'ADEME.

Favoriser la montée en compétences en interne sur le sujet de l'urbanisme durable.



GLOSSAIRE

- AEU2** : Approche Environnementale de l'Urbanisme
- ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014
- AMI** : Appel à manifestation d'intérêt
- AMORCE** : Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie
- ANRU** : Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain
- ATMO France** : Réseau National des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air
- CAUE** : Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement
- CDC** : Caisse de Dépôts et de Consignations
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- Club STEP** : Synergies pour la Transition Energétique par la Planification
- CPIER** : Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions
- FING** : Fondation Internet Nouvelle Génération
- FLAME** : Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Energie
- FNAU** : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- FNCAUE** : Fédération Nationale des Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement
- GES** : Gaz à Effet de Serre
- Habitat III** : Troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016
- LTECV** : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 aout 2015
- MAPTAM** : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014
- NOTRe** : Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 aout 2015
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PDU** : Plan de Déplacement Urbain
- PIA** : Programme des Investissements d'Avenir
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PPA** : Plan de Protection de l'Atmosphère
- PPBE** : Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement
- RARE** : Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement
- RDI** : Recherche Développement et Innovation
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDES** : Service de la Donnée et des Etudes Statistiques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- SRU** : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000

L'ADEME EN BREF

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



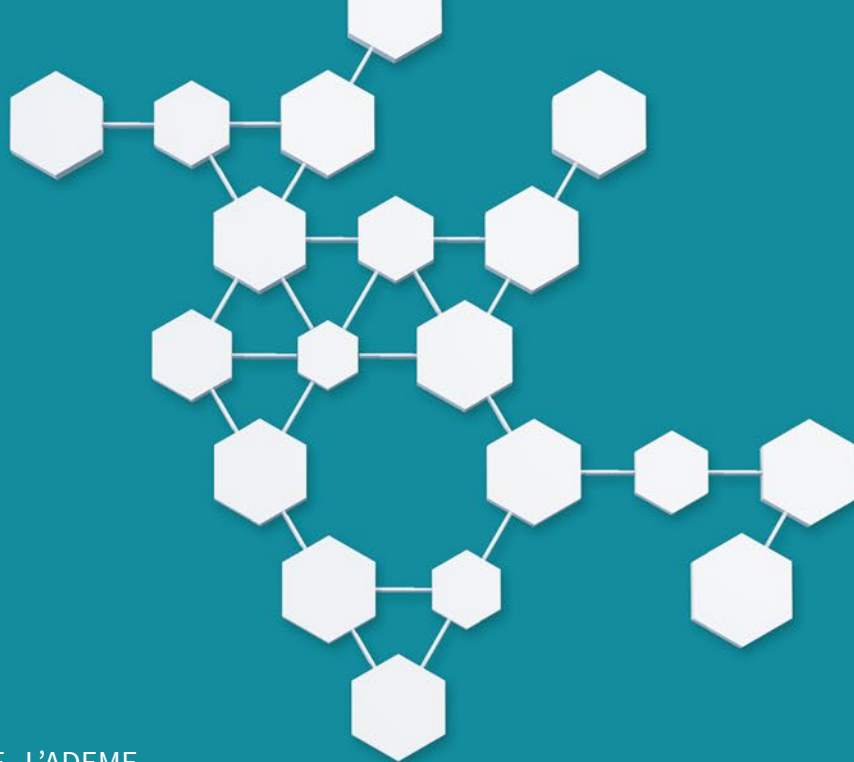
CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



STRATEGIE URBANISME DURABLE DE L'ADEME 2018 – 2022

Ce document s'adresse à l'ensemble des acteurs publics et privés de l'urbanisme et plus largement à ceux œuvrant pour des territoires et des villes durables. Il permet de répondre notamment aux questionnements sur :

- Quelle est la contribution de l'ADEME pour accompagner les acteurs de l'urbanisme dans la transition écologique et énergétique (TEE) ?
- Quels sont les principaux enjeux de l'urbanisation et de l'urbanisme dans le cadre de la TEE ?
- Quelle est la valeur ajoutée et le positionnement de l'ADEME au sein d'un écosystème d'acteur très dynamique pour des territoires et des villes durables ?
- Quelles sont les orientations stratégiques et les priorités d'actions de l'ADEME pour l'urbanisme durable pour la période 2018-2022 ?

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

www.ademe.fr



010285

ISBN 979-1-02970-913-5



9 791029 709135